



Marché du Livre de St-Pierre-de-Clages

Règlement

Le Marché du Livre est ouvert à tous. L'événement est organisé par l'association du Village du Livre.

Chaque participant(e) doit s'être inscrit au préalable et avoir acquitté les frais de participation :

- Fr. 10.- de frais d'inscription,
- Fr. 30.- le module de 3m X 3m,
- Fr. 10.- par mètre linéaire supplémentaire.

Chaque participant déclare son identité afin de vérifier si le paiement a été effectué. Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée.

L'arrivée et la mise en place se fait entre 7h00 et 9h00 du matin.

Le chargement des invendus se fait à partir de 17h00. Chaque participant nettoie les abords de son stand. Rien ne doit être laissé sur la voie publique.

Chaque participant organise sa logistique, aucune infrastructure n'étant mise à disposition (tente, électricité, etc.). La manifestation aura lieu par n'importe quel temps, il est de votre responsabilité de prendre les dispositions nécessaires selon la météo.

Aucune installation ne doit endommager le domaine tant public que privé (trottoir, mur, immeuble, bouche d'égout, etc.).

Chacun doit respecter l'emplacement qui lui a été attribué. Il est interdit de dépasser les limites inscrites au sol.

Seule la vente de livres, cartes postales et carte est autorisée mais pas de brocante, ni vinyles, ni DVD, ni cassettes audio.

Une présence est obligatoire pendant toute la durée du Marché du Livre (09h00 à 17h00).

Les jeunes de moins de 15 ans doivent être sous la responsabilité d'un adulte.

Les chiens des exposants et des visiteurs doivent être tenus en laisse.

La circulation et le stationnement à l'intérieur du périmètre de la manifestation sont strictement interdits entre 8h30 et 18h00.